

# Le bulletin



## "Entretien

Rencontre avec Yves Menoud: mesures d'économie et budget 2015



2

## "Les travaux

Concept de stationnement à la rue de Vevey



3

## "Bulle verte

Mieux comprendre l'éclairage public de Bulle



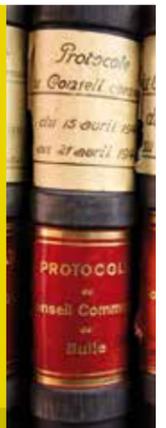
5

## "Les archives

Deux archivistes travaillent au classement des archives communales

Une grande partie des archives se trouvent au Musée gruérien

De vieux documents retrouvés datent du XIII<sup>e</sup> siècle



4

## "Actualités

6 | Toutes les prestations de la Croix-Rouge pour les familles

7 | Bouger grâce au projet MidiSport à Bulle

7 | La Chia, la photo de la journée des bénévoles



6-7

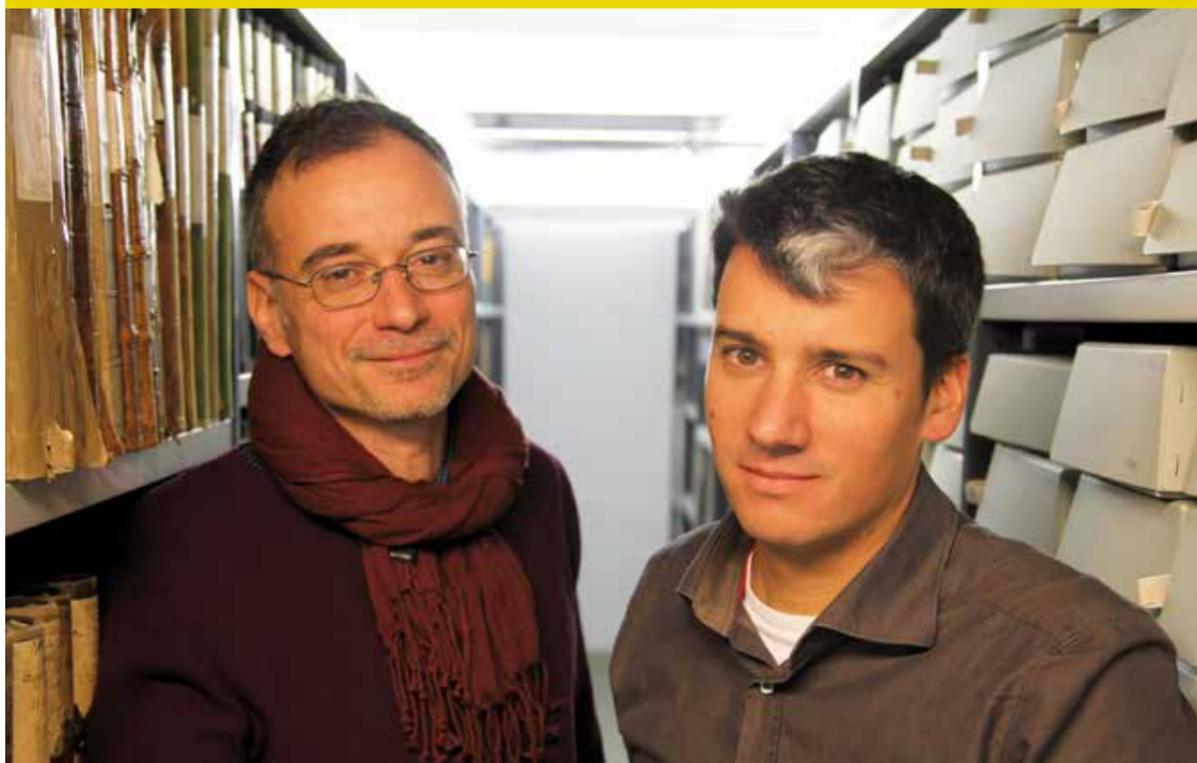
## "Village global

Toutes les informations nécessaires pour commander de nouvelles cartes d'identité

Le concours de la photo mystère



8



## Editorial

**Raoul Girard**

Responsable de l'économie et des finances, du musée et de la bibliothèque

Chères Bulloises et chers Bullois, la ville de Bulle pulvérise des records de croissance démographique. Doit-on s'en réjouir? Peut-on honnêtement souhaiter cela pour elle, pour nous? Cette question est aujourd'hui dans toutes les têtes. Des têtes un peu sonnées, un peu éberluées devant tant de projets immobiliers, devant tant de mutations. La nostalgie n'est souvent pas très loin. Je comprends tellement ce sentiment. C'est un sentiment qui m'accompagne bien souvent. J'ai toujours vécu à Bulle. C'est ma ville, celle qui m'a vu grandir et qui voit aujourd'hui grandir mes enfants. J'aimerais tant pouvoir la maîtriser.

Mais Bulle ne l'a pas voulu. Son plan d'aménagement a prévu tant de choses depuis longtemps. Les principes de densification et d'urbanisation l'ont concrétisé avec l'aide des stratégies de diversification des investisseurs institutionnels, de nos caisses de pension. Alors que faire? Se lamenter. Non, je ne le crois pas. Nous avons à répondre au défi de la croissance. Ce n'est pas simple bien sûr. Mais je suis convaincu que ce défi est plus intéressant que celui du déclin, celui d'une ville qui se perd et se morfond.

Au quotidien, cela devient difficile. Il faut bien l'avouer. Une ville qui explose, c'est une ville qui en redemande. Des infras-

tructures sont nécessaires. Des écoles se sont construites ces dernières années, d'autres nous attendent. Et bien sûr, cela a un coût. Les nouveaux arrivants ne font pour l'instant pas augmenter suffisamment nos recettes. Et ce sont donc nos charges qui croissent inexorablement plus vite que les rentrées. C'est sur cette équation des plus compliquées que nous travaillons sans relâche depuis des années. Mais aujourd'hui, je peux le dire, nous avons trouvé les moyens de nous en sortir. Un plan de mesures a été mis sur pied. Un plan d'économies qui se devait de ne pas péjorer l'accompagnement de notre croissance, qui ne devait pas marquer une cassure dans nos prestations, mais qui se devait d'être suffisamment efficace pour que notre ville puisse envisager les années à venir sans grosses difficultés. Et sans augmentation d'impôt, la ville de Bulle s'en sortira sans problème jusqu'à l'horizon 2019 et l'arrivée du CO3 de Riaz. Et d'ici là, que de changements, que de mutations n'aurons-nous pas vécus?

L'année 2014 aura donc été chargée. Les prochaines ne le seront certainement pas moins. Mais je ne peux que penser que les mois à venir seront riches en nouvelles solutions pour notre ville. Cette année 2015, je la souhaite un peu apaisante pour notre cité. Pour vous, je la souhaite excellente et sereine.

## "Bulle à découvrir

### • ŒUVRES DE LA GARE

La peinture du hall et les mosaïques au sol de la gare ferroviaire (1992) sont l'œuvre de Jacques Cesa. Couvrant plus de 300 m<sup>2</sup>, les fresques murales de la gare routière ont été réalisées en 1990 par les artistes Jacques Cesa, Georges Corpataux, Pierre-André Despond, Dominique Gex, Jacques Rime et Daniel Savary. Elles décrivent La Gruyère de jour et de nuit.

[www.la-gruyere.ch/fr/bulle-a-parcourir](http://www.la-gruyere.ch/fr/bulle-a-parcourir)



impressum



ÉCRIREZ-NOUS!  
Ville de Bulle | Le bulletin  
Grand-Rue 7  
Case postale 32  
1630 Bulle  
bulletin@commune.bulle.ch

ÉDITION  
Ville de Bulle  
Grand-Rue 7 | C.P. 32  
1630 Bulle

CONCEPTION | RÉALISATION  
16a communication  
Case postale 284  
1630 Bulle

CORRECTION  
Glassonprint

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES  
16a communication

TIRAGE  
10 500 exemplaires

# "Entretien

## Des finances maîtrisées

Selon les dernières évaluations, le déficit accumulé des années 2015 à 2019 se monterait à 6,6 millions de francs, alors que le précédent plan financier 2014-2018 prévoyait un déficit cumulé de 24,3 millions de francs. Le programme d'économie du Conseil communal permet donc d'améliorer nettement le résultat du compte de fonctionnement et, par conséquent, la marge d'auto-financement.

© Nicolas Repond



## Yves Menoud

- 61 ans
- Marié
- 4 enfants
- Syndic de Bulle



## Yves Menoud: «Nous maîtrisons nos finances publiques sans hausse d'impôts»

**La ville de Bulle a pris des mesures d'économie pour contrôler ses finances. Tous les dicastères ont été touchés par le processus. Le syndic Yves Menoud fait le point sur l'état du ménage communal, les perspectives financières ainsi que sur le développement de la cité.**

### ■ Le bulletin: Comment se portent les finances de la ville de Bulle?

**Yves Menoud:** Les prévisions financières réalisées en 2014 ainsi que notre plan financier pour l'avenir n'étaient pas bons. En juin dernier, nous avons dû prendre des mesures d'économie afin de stabiliser notre ménage. Ce qu'il est important de comprendre, c'est que nous n'avons pas voulu prendre des mesures conjoncturelles à court terme, mais que nous avons privilégié des interventions dont les effets agissent durablement dans le temps.

### ■ Quels types de mesures avez-vous prises?

Tous les dicastères ont été mis à contribution pour trouver les domaines où nous pouvions réduire nos dépenses ou augmenter certaines recettes. Le personnel communal a par exemple été mis à contribution, en participant davantage à la caisse de pension. Certaines subventions ont été adaptées et des diminutions de charges recherchées dans le fonctionnement de l'administration. J'aimerais remercier la Direction des finances et l'ensemble des autres responsables de dicastère pour avoir contribué très activement à chercher des solutions constructives sur les économies possibles sans toucher aux prestations fondamentales de la commune. Grâce à ce travail, nous avons pu éviter une hausse d'impôts. Avec un taux de 74,3%, Bulle offre des conditions fiscales tout à fait raisonnables pour une ville de cette taille.

### ■ Quand est-ce que ces mesures d'économie vont porter leurs fruits?

Les mesures structurelles décidées permettront des économies d'environ 3,5 millions de francs d'ici la fin 2015. Nos réflexions ont immédiatement porté leurs effets sur le budget 2015, qui est l'un des meilleurs de ces dernières années. Il affichera un déficit de 660 880 francs, alors que celui de l'exercice précédent présentait un découvert de - 4,063 millions de francs. De manière générale, grâce aux mesures prises, notre plan financier permet désormais d'envisager les trois prochaines années avec davantage de sérénité.

### ■ Quels sont les éléments importants du plan financier 2015-2019?

Cette nouvelle évaluation de notre situation présente toujours une augmentation importante de l'endettement, notamment en raison des investissements considérables que nous devons réaliser pour nous adapter à la croissance démographique et économique de notre ville. La dette brute prévisible à la fin 2019 s'élève à 169 millions de francs contre 135 millions de francs aujourd'hui. Parmi ces investissements, nous devons opérer des choix. L'une des priorités sera évidemment le financement des besoins scolaires, puisque de nouvelles écoles sont déjà nécessaires.

### ■ Les déficits vont-ils dès lors augmenter?

Le déficit accumulé des années 2015 à 2019 se monte à 6,6 millions de francs, alors que le précédent plan financier 2014-2018 prévoyait un déficit cumulé de 24,3 millions de francs. Le programme d'économie du Conseil communal permet donc d'améliorer nettement le résultat du compte de fonctionnement et, par conséquent, la marge d'auto-financement, qui s'élève à 50% pour les

années à venir. Ce n'est pas excellent, mais satisfaisant. Notre objectif serait d'atteindre les 70%, ce qui permettrait de réduire nos charges financières.

### ■ Cette situation sous contrôle est-elle durable?

Comme vous le savez, les incertitudes pèsent toujours sur l'avenir des finances communales, qui dépendent beaucoup des décisions cantonales et fédérales. A ce titre, nous devons être extrêmement vigilants aux décisions cantonales qui peuvent péjorer ou améliorer notre situation financière. Par exemple, la nouvelle loi scolaire, si elle devait entrer en vigueur sous sa forme actuelle, aurait pour effet une diminution importante de notre participation financière. Nous réviserons alors notre planification financière en intégrant cette nouvelle donne. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà dire que de nouvelles décisions devront être prises dès les années 2018-2019, date de l'entrée en fonction du nouveau Cycle d'orientation de Riaz. De nouvelles charges importantes sont à prévoir avec l'ouverture de ce nouveau site.

### ■ Quels sont les caractéristiques principales du budget 2015?

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il s'agit du meilleur budget de ces dernières années. On est passé d'un déficit de 2,5 millions en première lecture à un déficit final de 660 000 francs. La péréquation financière nous a également été favorable de plus de 700 000 francs, puisque nous allons moins contribuer et que nous recevrons plus qu'en 2014. D'un autre côté, dès l'année prochaine, Bulle ne recevra plus les 700 000 francs pour la deuxième année d'école enfantine. Ces deux postes créent un équilibre.

### ■ Quels sont les investissements prévus pour 2015?

Plusieurs investissements seront proposés au Conseil général: la rénovation des vestiaires et sanitaires des salles de gymnastique de l'école de la Vudalla, la participation au mémorial Loretan, le réaménagement du parc de la Léchère, des investissements pour les foyers, le réaménagement de la route de Mon-Repos, le rem-

placement de véhicules du centre d'entretien, la construction d'un nouveau réservoir d'eau et d'un collecteur et, enfin, le financement d'une étude de trafic sur l'influence des grands projets sur l'axe Pâla - Château-d'En-Bas.

### ■ Des voix s'élèvent aujourd'hui pour demander de ralentir ou de changer l'orientation du développement de Bulle?

Sans vouloir me positionner sur les critiques qui touchent un projet en particulier, je suis bien conscient qu'une partie de la population est préoccupée par tous les chantiers en cours et par ceux qui vont débiter notamment sur le plateau de la gare et dans d'autres quartiers. Bulle n'est plus un gros village de campagne. C'est désormais une ville, qui va poursuivre sa croissance démographique et économique ces prochaines années. Et c'est certainement la vitesse à laquelle la cité change de visage qui inquiète une partie des habitants. Ce que nous comprenons. S'il décide au final, le Conseil communal est d'ailleurs ouvert au dialogue et souhaite vivement que ces mouvements deviennent des partenaires capables de donner des impulsions au développement communal.

### ■ Le développement de Bulle n'est-il pas devenu hors contrôle?

Je ne le pense pas. La priorité du Conseil communal est d'accompagner notre croissance et d'offrir les infrastructures nécessaires à la population. Et sur ce plan, le rythme est soutenu, mais ces infrastructures sont mises en service dans les temps. Il faut comprendre que la plupart des réalisations actuelles sont le fruit de réflexions menées il y a 20 ou 30 ans. Pourtant, le Conseil communal met aujourd'hui en place des mesures pour que notre urbanisme et notre développement territorial soient plus harmonieux. Ces réflexions tiennent compte de tous les paramètres de notre développement, que ce soit la localisation des écoles en fonction des nouveaux quartiers, la desserte en transports publics ou encore l'influence du trafic sur les quartiers de la ville. Pour chaque nouveau projet, des études sont désormais menées par des spé-

**Les mesures structurelles décidées permettront des économies d'environ 3,5 millions de francs d'ici la fin 2015.**

cialistes sous la forme de MEP, ce qui devrait améliorer la situation à l'avenir.

### ■ Sur quelles grandes lignes de force la commune va-t-elle construire son développement?

Alors que des voix s'élèvent aujourd'hui pour critiquer l'aménagement local, je m'étonne parfois que celles-ci ne se soient pas manifestées tout récemment, lors de la mise à l'enquête de notre plan d'aménagement local qui, depuis, a été accepté par le canton. De manière générale, la nouvelle philosophie voulue par la révision de la loi fédérale sur l'aménagement de la ville nouvelle permet de prévoir de nouvelles zones à bâtir. Nous devons donc avant toute nouvelle extension utiliser le milieu bâti existant et les friches industrielles, autrement dit densifier en utilisant les espaces à disposition. Toute la difficulté de l'exercice sera de trouver un modèle de densification qui garantisse le maintien de la qualité de vie dans notre ville, par exemple en mettant en place des transports publics efficaces et en garantissant l'accès à des espaces verts et de loisirs de qualité.

### ■ Ce développement très fort ne vous effraie-t-il pas?

Non. Je suis le syndic d'une ville dynamique, jeune et attractive. Si nous devons faire notre maximum pour accompagner cette croissance, nous devons également nous réjouir du côté extrêmement positif de ce développement en termes de retombées économiques, d'emplois créés, d'offres culturelles et sportives, de formation, de loisirs et j'en passe. Il vaut toujours mieux gérer une ville attractive qui gagne des habitants qu'une ville qui se désertifie et doit lutter pour sa survie économique, sociale et culturelle.

**La vitesse importante à laquelle la cité change de visage inquiète une partie des habitants. Et nous le comprenons.**

# "Les travaux

## Quartier sud de la rue de Vevey

Le nouveau concept de stationnement sera déployé au printemps prochain dans le quartier sud de la rue de Vevey. Au menu: stationnement de trois heures et vignettes pour les habitants et employés.



## Travaux à la rue de Gruyères

Durant les travaux, le ramassage de déchets sera assuré sur toute l'aire du chantier. Des points de collecte seront aménagés et les conteneurs seront acheminés par le service de ramassage au travers des chantiers.



## Concept de stationnement: Zone 30 et vignette pour le quartier sud de la rue de Vevey

La ville de Bulle poursuit le déploiement des zones à vitesse modérée dans les quartiers résidentiels, conformément au projet des mesures d'accompagnement de la H189 et du projet d'agglomération. C'est désormais votre quartier du sud de la rue de Vevey qui est concerné. Les mesures suivantes vont être prises: la mise en zone 30 km/h des rues, la mise en place d'une vignette pour les habitants et travailleurs de la zone ainsi que l'introduction d'une durée de stationnement limitée à trois heures.

### OBTENIR UNE VIGNETTE

L'obtention d'une vignette se fait par l'intermédiaire du site internet de la ville de Bulle [www.bulle.ch](http://www.bulle.ch). Pour ceux qui ne disposent pas d'un accès à internet, des formulaires pourront également être obtenus aux réceptions des bureaux communaux de Bulle et de La Tour-de-Trême, ainsi que par courrier. Des panneaux d'information seront placés dans les rues, afin d'aviser les personnes concernées. Le formulaire de demande devra être complété et retourné par courrier électronique ou par courrier, avec un délai de retour au 15 octobre pour les vignettes annuelles. Ces demandes seront ensuite analysées et traitées selon les critères établis. Les vignettes seront envoyées dès le 1<sup>er</sup> décembre. Le demandeur recevra sa vignette accompagnée d'une facture. Un rappel, pour le renouvellement des vignettes annuelles, ne sera envoyé qu'aux personnes ayant communiqué une adresse e-mail.

### TARIFS HABITANTS OU TRAVAILLEURS

Pour l'habitant, la vignette s'obtient au prix de 30 francs par mois ou de 300 francs par année civile. Pour l'employé ou le travailleur, elle est de 50 francs par mois et de 500 francs par année civile. En cas de changement de situation ou de déménagement, un remboursement au prorata des mois écoulés sera effectué. Les mois entamés ne seront pas remboursés. La perte ou la destruction accidentelle d'une vignette devra nous être annoncée par écrit, un remplacement sera alors envisageable.

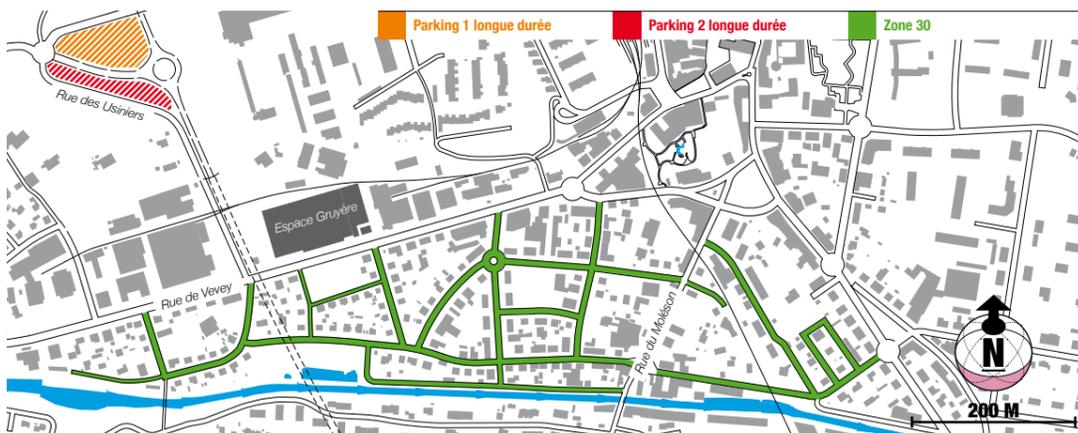
### CONDITIONS D'OBTENTION

Les personnes qui souhaitent obtenir une autorisation doivent travailler ou résider dans ce périmètre. A l'intérieur du périmètre, des zones de parcage ont été sélectionnées pour le stationnement à vignette. Les vignettes seront ainsi distribuées aux habitants qui résident dans le périmètre. Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de places disponibles fixé dans le concept de gestion de stationnement, le Conseil communal limitera l'octroi des vignettes à une par ménage. Enfin, une liste d'attente pourrait être ouverte en ultime recours. Par analogie, l'employé ou le travailleur doit exercer

son activité professionnelle dans le périmètre. De plus, il doit habiter à plus d'un kilomètre à vol d'oiseau de son lieu de travail. Enfin, il doit habiter à plus de 300 mètres, à vol d'oiseau toujours, d'un arrêt

de bus Mobil. Etre hors périmètre ou être hors des distances prévues sont ainsi deux motifs d'une notification de refus de la commune. Un refus peut également être notifié s'il n'y a plus de vignette dispo-

nible. Mais d'autres critères pourraient encore être introduits dans le futur comme le fait de posséder ou non une place privée. Le demandeur est alors placé sur une liste d'attente.



## Janvier 2015

### Les travaux commencent à la rue de Gruyères

**D'importants travaux seront entrepris sur les rues de Gruyères et de la Condémine ces prochains mois. Il s'agit en particulier de la mise en place de l'assainissement en système séparatif, de la mise en œuvre des mesures d'infiltration et de rétention des eaux pluviales, des réfections des conduites de distribution d'eau potable, des réfections des conduits d'alimentation électrique et de télécommunications, des rénovations de l'éclairage public, de la mise en place des conduites du réseau de chauffage à distance (CAD) et du réaménagement de l'espace public. Ces travaux concernent également les raccordements privés des bâtiments situés dans le périmètre des travaux.**

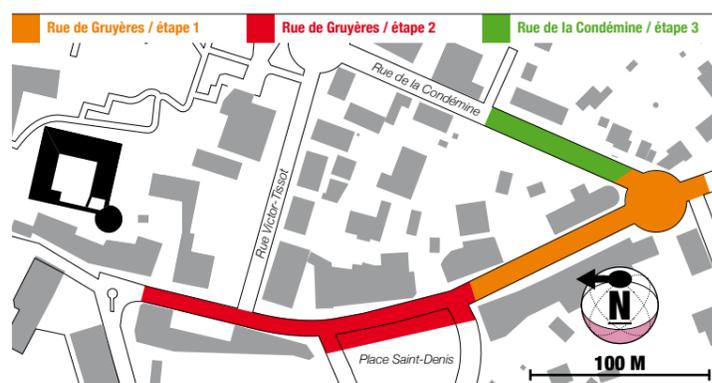
Pour les propriétaires, il y a obligation de se raccorder au nouveau réseau d'assainissement. La commune prend en charge les frais de construction sous le domaine public alors que les propriétaires réalisent et financent les travaux sur leurs propres fonds. Il y a également l'obligation de mettre en œuvre des mesures d'infiltration et de rétention des eaux pluviales sur le fond privé. Le propriétaire réa-

lise et finance les travaux sur son propre fond.

Gruyère Energie SA, gestionnaire pour la commune de son réseau d'eau potable, analysera l'état de chaque conduite privée. Le propriétaire devra la remplacer en cas de nécessité. Concernant les conduits électriques et de télécommunication, leurs remplacements éventuels sont à la charge du distributeur, soit Gruyère Energie SA pour l'électricité et le télé-réseau et Swisscom pour le téléphone.

Dans le cadre des travaux, si des sauts-de-loup ou d'autres éléments devaient être refaits sans

qu'ils aient été endommagés, c'est-à-dire si leur état ne permettrait pas leur conservation, les propriétaires devront assumer les frais de remise en état. La commune est toutefois tenue de respecter, au titre de droits anciens, l'existence de ces éléments. La suppression de ceux devenus inutiles sera examinée de cas en cas. Gruyère Energie SA proposera à chaque propriétaire de se raccorder au réseau de chauffage à distance. Aucune obligation n'est faite pour les bâtiments existants. Cependant, dans le cas d'assainissement et à titre d'encouragement, les tarifs de raccordement sont avantageux. Une offre vous sera alors proposée.



Ce dispositif doit permettre de limiter l'utilisation des places par les pendulaires et par les personnes externes au quartier tout en permettant de satisfaire aux besoins réels des habitants et de leurs visiteurs ainsi que des clients des commerces. De plus, les stationnements seront disposés de manière à garantir des distances de visibilité conformes aux normes pour les sorties des propriétés privées. Il ne sera plus possible aux autres pendulaires de stationner dans le périmètre. Un parking de longue durée sera disponible au tarif de 5 francs par jour à la rue de la Pâla et à la rue des Usiniers derrière Espace Gruyère. Les aménagements ainsi que la mise en zone 30 ont été mis à l'enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2014.

Dès le printemps 2015, des autorisations de parcage de longue durée seront disponibles pour les habitants ou les travailleurs de la zone du quartier du sud de la rue de Vevey. Ces documents se présenteront sous la forme de vignettes à déposer de façon visible derrière le pare-brise des véhicules. Ces vignettes contiennent le numéro d'immatriculation (jusqu'à deux au maximum), la date de validité ainsi que la zone où le stationnement est autorisé.

# "Les archives

## Des archives du XIII<sup>e</sup> siècle

Les archives de la ville de Bulle remontent à la création de la Suisse confédérale de 1291, puisque des documents datés du XIII<sup>e</sup> siècle sont classés au Musée grüérien. Ce n'est pas moins de 1,8 km linéaire de documents qui sont ainsi stockés au musée et sur d'autres sites communaux comme le Département technique, le Service des curatelles ou encore les écoles.



## Archivistes communaux

La commune de Bulle a récemment engagé Florian Defferrard et Gianluca Vietti pour s'occuper de ses archives. Leurs missions: collecter, classer, conserver et communiquer. Les archives sont non seulement un service de la commune, mais aussi un service à la population que l'on peut contacter.

Contact: [archives@commune.bulle.ch](mailto:archives@commune.bulle.ch)

# Archives communales: Les archivistes prennent soin de la mémoire de la ville de Bulle

**Florian Defferrard et Gianluca Vietti sont les archivistes de la ville de Bulle. Ils ont pour mission de rassembler les archives et d'en faire l'inventaire, de les classer de manière cohérente et pérenne, d'assurer leur conservation et de communiquer sur leur travail. Au fil des siècles, la commune a accumulé environ 1,8 km linéaire de documents en tous genres. Les plus anciens parchemins remontent au XIII<sup>e</sup> siècle et sont donc contemporains de la création de la Suisse.**

Une grande partie des documents est stockée dans d'excellentes conditions dans un entresol du Musée grüérien. «La bonne conservation des documents doit beaucoup au travail de Denis Buchs, ancien conservateur du Musée grüérien, qui a mis en place ce dépôt pour les archives communales, explique Florian Defferrard. Il a été très visionnaire, en ce sens qu'il a permis de rassembler les archives qui étaient dispersées et stockées pas toujours dans d'excellentes conditions.»

Aujourd'hui, les deux archivistes ont repris le travail de bénédictin amorcé par Denis Buchs, en travaillant sur un concept d'archivage qui permette à la fois de se retrouver dans les documents anciens, mais aussi de classer de manière durable et stable la production future de la commune. «Il faut développer une stratégie qui permette d'organiser et de conserver les documents jusqu'au terme de leur utilité juridique, précise Florian Defferrard. Cette architecture de classement que nous sommes en train de mettre sur pied avec les départements communaux doit ensuite être comprise et appliquée par le personnel communal dans la durée.» Le système doit trouver une autonomie de fonctionnement sur le long terme et ne pas dépendre d'une ou deux personnes pour assurer son état de marche.

Le métier d'archiviste a ainsi fortement évolué. Autrefois, il était essentiellement tourné vers le passé. Aujourd'hui, l'archiviste doit participer à l'élaboration des processus de créa-



Protocoles du conseil de la ville de Bulle.

tion et de gestion des documents par les autorités et par l'administration. Ses méthodes de travail ont ainsi évolué pour apporter des réponses aux évolutions de la société et à la complexification des tâches des collectivités publiques. Il doit notamment imaginer des solutions pour le classement d'un volume d'archives toujours plus important.

La question de la conservation est également centrale. Les archivistes vont s'assurer que les conditions de stockage des documents papier, des parchemins, des plaques de verre ou des pellicules photographiques leur permettent de traverser le temps. Objectif: transmettre la mémoire de la commune aux générations futures. L'un de leurs plus grands défis consiste à trouver des solutions pour tout ce qui concerne l'archivage électronique des documents, alors même que les technologies évoluent sans cesse et ne garantissent pas toujours une conservation sur le long terme.

Aujourd'hui, Florian Defferrard et Gianluca Vietti terminent la mise au point d'un plan de classement des archives communales en partenariat avec les services et départements. Ils vont notamment travailler sur les dates de péremption des documents, qui permettent de les détruire une fois que leurs utilités administrative et juridique sont devenues caduques. Mais la question du volume de stockage reste une préoccupation pour les archivistes. Florian Defferrard indique qu'«avec 2 km linéaires de stockage, la ville possède une réserve d'une dizaine d'années tout au plus, dans le cas où nous éliminons tous les documents qui ne présentent plus d'intérêt. Dans l'idéal, pour agir à 20 ou 30 ans et répondre aux besoins futurs, il faudrait bénéficier de 3 km linéaire de stockage.»

Au-delà de la dimension administrative qui constitue la colonne vertébrale des archives, la fonction culturelle et historique passionne également nos deux spécialistes. «Nous avons également un rôle de passeur, sur l'histoire de la ville, sur la généalogie d'une famille, sur le développement d'un quartier, finalement sur le patrimoine et la vie de la cité, explique Florian Defferrard. Notre rôle est donc aussi de communiquer sur ces informations et de les mettre à disposition de la population. C'est une lourde responsabilité, car l'archiviste décide en partie de ce que l'on va conserver sur le long terme et de ce que l'on va détruire.»

Musée grüérien 2014-2015

## Images de la ville

### EXPOSITION

**Bulle. Points de vue sur une ville**  
22.11. 2014 - 8.3. 2015

**La vision de 13 artistes suisses sur une cité en transformation**

En l'espace de trente ans, la population de la ville de Bulle a doublé, passant de 10 000 à 20 000 personnes. Quels regards porter aujourd'hui sur cette cité en transformation, son urbanisme, sa mobilité, ses habitants? Le Musée grüérien a lancé en 2013 un concours sur ce thème. Treize artistes de toute la Suisse ont été sélectionnés par un jury de professionnels. Ils présentent au musée leurs «Points de vue sur une ville» et invitent à la réflexion.

### TRÉSORS DES COLLECTIONS

**18.10. 2014 - 08.03. 2015**

**La Condémine**

**Photographies de Francesco Ragusa**

La construction du nouveau complexe scolaire de la Condémine (Bulle) a donné lieu à un travail photographique original sur le site et ses usagers. Une exposition et une publication.

**18.10. 2014 - 08.03. 2015**

**Bulle au début du XX<sup>e</sup> siècle**

**Photographies de Charles Morel**

La ville de Bulle a connu d'importantes transformations au début du XX<sup>e</sup> siècle (création de l'avenue de la Gare, de la rue de Gruyères, de la rue Victor-Tissot, Hôtel Moderne, Hôtel des Alpes, Institut Sainte-Croix). Exposition d'agrandissements et de cartes postales originales de Charles Morel (1862-1955) conservées au Musée grüérien depuis 2002.

### CIRCUIT HISTORIQUE

**Bulle à parcourir**

Découvrez la ville et son passé grâce à un prospectus, une brochure et un site web. Visites commentées en trois langues (F/D/E) sur demande.  
[www.la-gruyere.ch/circuit](http://www.la-gruyere.ch/circuit)

### EN PERMANENCE

**La Gruyère, itinéraires et empreintes**

Partez à la rencontre de la Gruyère des siècles passés, visitez l'intérieur d'une ferme et d'un chalet d'alpage, cheminez dans les rues de la ville de Bulle au XVIII<sup>e</sup> siècle, partagez les joies et les peines des habitants, découvrez les relations nouées entre la région et le monde environnant. Maquettes de la ville de Bulle (1722, 1912, 2002).

### VIDÉO

**Des histoires à partager**

Découvrez la nouvelle vidéo du musée disponible en trois langues:

**Français:** <http://youtu.be/sf9sJeGdHSI>

**Deutsch:** <http://youtu.be/WpWdH0rxwzo>

**English:** <http://youtu.be/2sPvkeLL5vc>



# "Bulle verte"

## Bulle: «Cité de l'énergie»

Le 5 juin 2007, Bulle obtenait le label «Cité de l'énergie» en récompense de sa politique énergétique. Quatre ans après, l'Association Cité de l'énergie a octroyé à nouveau le label à Bulle. Le prochain examen de la situation aura lieu en 2015 pour déterminer si la Ville répond toujours aux critères d'excellence énergétiques. Pour obtenir le label, une commune doit avoir réalisé ou planifié à minima 50% des actions possibles dans plusieurs domaines de politique énergétique. L'assainissement de l'éclairage public constitue un pas important dans cette direction.



## Projet 2015

Dès l'année prochaine, environ 200 luminaires fonctionnant au sodium seront remplacés par du LED avec, en plus, des abaissements de la puissance d'éclairage prévus de l'ordre de 50% durant les heures creuses.



# Assainissement de l'éclairage public: un investissement pour l'avenir

**Aussitôt entrée en vigueur, aussitôt appliquée. La ville de Bulle n'a pas attendu pour mettre en œuvre la nouvelle loi cantonale sur l'énergie qui consiste à assainir l'éclairage public. Retour sur un projet mené depuis près de deux ans en partenariat avec GESA (Gruyère Energie SA). Labellisée Cité de l'énergie depuis 2007, la ville de Bulle n'a cessé de développer une politique énergétique volontariste et cohérente sur l'ensemble de son territoire. L'éclairage public est partie intégrante de cette stratégie et a fait l'objet d'une analyse approfondie ainsi que d'un plan de mesures concret et réaliste.**

A la fin de cette année, la majeure partie des travaux d'assainissement de l'éclairage public bullois sera terminée. Dans les faits, deux mesures ont été entreprises: remplacement des luminaires dits d'ancienne génération et abaissement de la puissance d'éclairage du matériel nouvellement installé.

**Remplacement de luminaires**  
Environ 730 points lumineux,

soit un tiers du parc bullois, sont concernés par l'interdiction légale (voir encart Loi sur l'énergie). Jugés inefficients au niveau énergétique, ils ont fait place à du matériel plus performant en termes de rendement lumineux et de consommation électrique. A ce jour, seule une soixantaine d'éléments reste à assainir. Ils seront changés à compter de 2017 dans le cadre de travaux de génie civil

portant sur la réfection de tronçons routiers.

### Abaissement de puissance

Un maximum de luminaires LED ont vu leur puissance d'éclairage être abaissée de 30% durant les heures creuses, c'est à dire de 23 h 30 à 5 h 30. N'entrent pas dans ce cadre les sources lumineuses à proximité des passages piétons ainsi que celles sises sur des axes routiers principaux.

### Résultats espérés

Le but de l'ensemble de ces travaux est de réaliser une économie de quelque 300 000 kWh par an. A titre comparatif, cela représente la consommation annuelle de 65 ménages standard.

### Prochaines étapes

En plus des mesures décrites ci-dessus, la ville de Bulle a décidé d'aller plus loin dans la réflexion et cela de manière volontaire. Dès l'année prochaine, environ 200 luminaires fonctionnant au sodium seront remplacés par du LED avec, en plus, des abaissements de la puissance d'éclairage de l'ordre de 50% durant les heures creuses.

### Loi sur l'énergie

La loi du 9 juin 2000 sur l'énergie a été modifiée le 7 février 2012 comme suit: L'Etat et les communes s'engagent, d'ici au 31 décembre 2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploiter de manière efficace. L'exploitation des éclairages doit être efficace énergétiquement, adaptée à l'usage prévu et respectueuse de l'environnement. Par ailleurs, les luminaires à vapeur de mercure (ancienne génération) ne sont plus autorisés à être nouvellement installés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

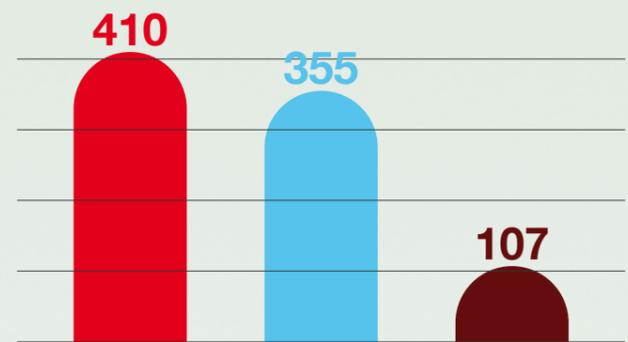
### Eclairage public et technologie

Avant l'assainissement, environ 730 luminaires bullois fonctionnaient à vapeur de mercure. Interdite dès 2015, cette technologie est jugée énergivore et non efficiente. La durée de vie d'une telle source lumineuse oscille entre 10 000 et 18 000 heures contre 100 000 heures pour du LED.

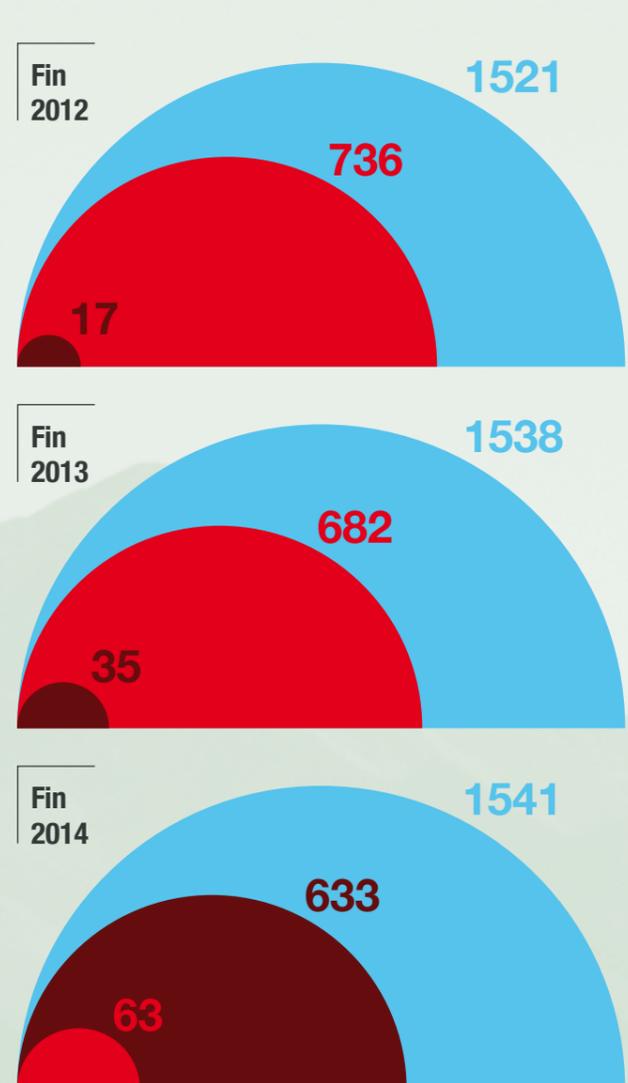
### Types de source lumineuse



### Consommation annuelle en kWh par type



### Nombre de luminaires par type



Luminaires LED sur la route de la Gîte

# "Actualités

## Aide aux familles

**La Croix-Rouge fribourgeoise présente ses prestations et services pour les familles.**

Croix-Rouge fribourgeoise, Service Aide à la famille  
Rue G.-Techtermann 2  
Case postale 279 / 1701 Fribourg  
Tél. 026 347 39 40  
www.croix-rouge-fr.ch

6

## EnergyDay14

Avec les ampoules LED, la consommation d'électricité peut être réduite jusqu'à 80% par rapport aux ampoules à incandescence et halogènes. Légèrement plus élevé, le prix à l'achat est très vite compensé par une durée de vie plus longue et une note d'électricité plus basse.

6

## Audit BYPAD

La ville de Bulle veut faire davantage pour la promotion du vélo. Une commission vélo a été mise en place.

7



## Croix-Rouge: Aide aux familles

### 1. Baby-sitting pour les sorties du soir ou du week-end

**Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance? Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formés par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).**

#### Infos

Tél. 026 347 39 40  
baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

### 2. Chaperon Rouge, service de garde d'enfants à domicile

**Chaperon Rouge est un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle. Vous avez un enfant malade et vous travaillez? Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence? Vous avez un enfant et vous êtes malade ou hospitalisé? Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas?**

N'hésitez pas à faire appel à notre service! Sur simple appel et dans les quatre heures qui suivent votre appel, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre en charge votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique. Nos tarifs sont définis en fonction du

revenu brut des parents par mois. Certaines entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Une réduction de 20% du prix de l'heure est accordée aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise. Il n'y a pas de mission organisée pour une durée de moins de trois heures.

#### Infos

Tél. 026 347 39 49 / LU-VE: 7 h 30 - 11 h 30  
Tél. 076 347 39 49 / DI-JE: 20 h - 21 h  
(uniquement pour les urgences du lendemain matin)  
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

### 3. Aide aux proches

**L'aide aux proches est un service d'accompagnement pour relayer les proches de personnes âgées et/ou malades. Vous soignez votre conjoint, vos parents? Vous êtes sollicité nuit et jour? Vous avez besoin de répit, car vous sentez la responsabilité qui vous pèse?**

Notre service est là pour vous aider et vous soulager en vous remplaçant pour quelques heures auprès de la personne âgée. Sur simple appel, une collaboratrice de notre service prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et à sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités ou encore l'emmène en promenade. Nos collaboratrices sont des auxiliaires de santé CRS formées et expérimentées.

L'aide aux proches est un service indépendant, mais complémentaire des services de soins et d'aide à domicile. Nos tarifs se calculent en fonction du revenu et de la fortune de la personne que nous allons encadrer. Les personnes ayant droit aux prestations complémentaires de l'AVS peuvent demander le remboursement des frais.

#### Infos

Tél. 026 347 39 79 / LU-VE: 7 h 30 à 11 h 30  
aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch

### 4. Habiter et aider

**Habiter et aider est un projet de logement intergénérationnel. Vous êtes retraité, vous avez une chambre à disposition dans votre logement et besoin d'un peu d'aide au quotidien? Vous êtes étudiant et recherchez un logement?**

Nous réunissons les bonnes personnes pour une cohabitation entre étudiants et personnes âgées afin de renforcer le lien entre les générations. En lieu et place d'un loyer, la cohabitation se fait sur un échange de services convenus d'avance. La Croix-Rouge met en contact les personnes intéressées, les aide à définir leurs besoins et leurs attentes et garde un contact avec elles pendant toute la durée de la cohabitation.

#### Infos

Tél. 026 347 39 79  
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/habiter-aider

## Campagne sur l'énergie

### Campagne OFF

Lancée par l'Etat de Fribourg en 2013, la campagne OFF souhaite faire prendre conscience à la population que la consommation électrique est constamment en hausse et s'est fixé comme objectif d'atteindre 0% d'augmentation d'ici fin 2015.

La ville de Bulle, labellisée Cité de l'énergie, s'engage aux côtés de la campagne OFF et met gratuitement à disposition de la population des appareils permettant de mesurer la consommation en kilowattheures et en francs des appareils électriques. Pour bénéficier de cette offre, rendez-vous au Département technique (rue de la Perrière 3 à La Tour-de-Trême) où une caution de 20 fr. vous sera demandée pour le prêt des appareils. Cette dernière vous sera rendue au moment de la restitution.

#### Infos

www.off-fr.ch.

### EnergyDay14: LED à 10 fr.

Organisée conjointement par l'agence-énergie-appareils électriques (eae) et le programme Suisse Energie de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), cette campagne annuelle vise à sensibiliser la population aux économies d'énergie à travers les actions de partenaires sur le territoire national. La ville de Bulle, en partenariat avec GESA (Gruyère Energie SA), participe à la campagne EnergyDay14 en proposant à la population des ampoules LED au prix unique de 10 fr. pièce.

Trois types d'ampoules de marque Osram Parathom® (culots E27, E14, GU10) vous sont proposés aux Espaces Clients de GESA (Grand-Rue 7, rue de l'Etang 12 et 20 à Bulle). L'offre est limitée à 5 ampoules au maximum par personne, dans la limite des stocks disponibles.

#### Infos

www.energyday.ch/fr/





## Accueil

### Bulle: nouveaux arrivants

Le 8 novembre 2014, plus de 160 participants ont pris part à la première séance d'accueil des nouveaux arrivants. La visite guidée du circuit historique, les prestations musicales du chœur de La Cécilienne de La Tour-de-Trême, les stands d'information (certains services communaux, Bulle Sym-pa et trois communautés étrangères) et la prise en charge des enfants par le Centranim, ont contribué au succès de cette matinée, qui s'est achevée par un apéritif convivial du terroir. **Aux nouveaux arrivés dès le 1<sup>er</sup> novembre 2014, le rendez-vous est pris pour 2015.**

## BabyGuide

### Guide des femmes enceintes

**La femme qui attend un bébé ou la famille avec enfants en dessous de trois ans, peut tirer grand profit du manuel BabyGuide, très complet et unique. Dans ce manuel officiel suisse, les parents trouvent tout sur la grossesse, la naissance et les trois premières années de vie de l'enfant: santé, prévention, droit, sécurité, prévoyance, pédagogie, astuces ou encore adresses utiles.**

BabyGuide est actuel, fiable et officiel, car son contenu provient de plus de 65 organisations professionnelles ainsi que de 16 offices et bureaux fédéraux. BabyGuide – l'original en matière de guide-conseil moderne – est prescrit par les gynécologues, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices et conseillères en lactation IBCLC, et peut être retiré en pharmacie ou droguerie. Cette solution sensée et écologique a fait ses preuves depuis 18 ans! BabyGuide favorise la santé et augmente la sécurité et la joie d'être parents. BabyGuide est également remis gratuitement et peut être utile aux habitants de Bulle.

#### Infos

[www.babyguide.ch](http://www.babyguide.ch)

## Pro Senectute

### Service de déclaration d'impôts pour les seniors

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes domicilié dans le canton de Fribourg, vous avez une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres) et vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts? Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration. Ces prestations peuvent être obtenues sur rendez-vous du 26 janvier au 27 mars 2015 à votre domicile ou au bâtiment des sociétés à Bulle. Il vous en coûtera 50 francs pour une déclaration à une heure + 20 francs pour chaque demi-heure supplémentaire.

#### Infos

Pro Senectute  
Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne  
8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30  
Tél. 026 347 12 40

## L'association Lire et Ecrire

### Apprentissage du français Cours de français écrit

**L'association Lire et Ecrire favorise l'apprentissage et le perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour les personnes qui parlent le français, qui sont faiblement qualifiées ou qui ont un parcours scolaire difficile. Des cours sont organisés à Bulle en journée ou en soirée selon les lieux. Une participation de 50 francs par mois est demandée. Un arrangement est possible selon le revenu. Les frais de cours peuvent notamment être pris en charge par l'assurance chômage ou les services sociaux pour les bénéficiaires de ces mesures.**

L'objectif des cours est de se perfectionner ou d'acquérir les bases du français écrit, de mieux comprendre ce qu'on lit, de mieux communiquer par écrit au travail ou à la maison ainsi que de participer pleinement à la vie de notre société.

Les cours peuvent permettre également de réaliser un projet personnel ou professionnel.

Les cours sont organisés en petits groupes de 5 à 8 personnes. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Il n'y a pas de durée déterminée, mais les participants s'engagent pour au minimum 6 mois. La priorité est donnée aux personnes en situation de précarité, de difficultés sociales ou professionnelles.

#### HORAIRES

**Les cours ont lieu 1 x par semaine:**

LU: 19 h - 21 h 15 / Collège du Sud

MA: 14 h - 16 h 15 / Bâtiment des sociétés, rue des Alpettes 4

ME: 19 h - 21 h 15 / Collège du Sud

#### Infos

Association Lire et Ecrire

Tél. 026 422 32 62

[fribourg@lire-et-ecrire.ch](mailto:fribourg@lire-et-ecrire.ch)

[www.lire-et-ecrire.ch](http://www.lire-et-ecrire.ch)



## Loisirs

### La Chia: la station de ski de Bulle

**Sur les hauts de Bulle, à 10 minutes du centre-ville, la Chia est une petite station de ski conviviale et familiale. Elle est ouverte les week-end et durant les vacances scolaires. Au pied des pistes, la buvette est le point de ralliement des habitués, été comme hiver.**

Avec son seul remonte pente, elle est – chose unique – mise en service et exploitée par des bénévoles, seulement défrayés pour leur travail. Le Ski club Alpina, le Ski club de La Tour-de-Trême et la Société fédérale de gymnastique de Bulle fournissent les 25 bénévoles, qui chaque année permettent au skilift de la Chia de fonctionner.

Créée en 1941, la station de la Chia, dont la commune de Bulle est l'actionnaire majoritaire, fêtera son 75<sup>e</sup> anniversaire en 2016.



## Promotion du vélo!

### Bicycle Policy Audit (BYPAD)

Bulle veut faire davantage pour l'intégration des cyclistes dans la cité. Pour y parvenir, la commune fait désormais partie du projet Bicycle Policy Audit (BYPAD). Elle développe une planification générale qui traite des principes d'aménagements nécessaires pour favoriser son utilisation, des itinéraires à développer ou encore de l'offre de vélo en libre service. Un audit BYPAD a été réalisé pour la ville de Bulle, impliquant les autorités, les techniciens ainsi que les utilisateurs. L'objectif est de rechercher un consensus sur l'existant et de fournir un plan d'action opérationnel. Afin de développer ces projets, une commission vélo a été mise en place. Elle est composée de Pierre Pythoud, président, Marie-France Roth Pasquier, conseillère communale, Raoul Girard, conseiller communal, Didier Grandjean, comité de Pro Vélo, Philippe Fragnière, coordinateur de sport, Sébastien Lauper, commission d'aménagement, Alain Broje, Service des ponts et chaussées et Cédric Jungo, Département technique.

## Sport pour tous

### Bouger grâce au MidiSport à Bulle

**MidiSport veut offrir des possibilités supplémentaires à la population adulte de bouger, de se dépenser, de se détendre en participant à des cours variés pour une participation financière modique. Ce projet sera développé pour la première fois du 7 janvier au 27 mai 2015.**

Concrètement, les deux anciennes salles de la Condémine seront ouvertes les mercredis de 12 h 10 à 13 h à la population, aux entreprises, aux écoles ou encore au personnel communal. A chaque séance, un spécialiste sport et santé ainsi qu'un moniteur Jeunesse+Sport pour les jeux seront présents.

Le coût est de 30 francs par module de 6 cours à payer lors du premier cours, soit un prix de 5 francs par cours. Il faut au minimum 8 inscriptions pour que le cours ait lieu.

#### MODULE 1

ME 7, 14, 21, 28 janvier 2015

ME 4, 11 février 2015

Salle 1, futsal avec Jo Bartolucci

Salle 2, zumba avec Maude Siffert

#### MODULE 2

ME 25 février 2015

ME 4, 11, 18, 25 mars 2015

ME 1<sup>er</sup> avril 2015

Salle 1, uni-hockey avec Jo Bartolucci

Salle 2, pilate avec Stéphanie Cuennet

#### MODULE 3

ME 22, 29 avril 2015

ME 6, 13, 20, 27 mai 2015

Salle 1, badminton avec Jo Bartolucci

Salle 2, jazzercise ou danse aérobie avec Coralie Demierre

#### Infos

[philippe.fragniere2@commune.bulle.ch](mailto:philippe.fragniere2@commune.bulle.ch)

# "Village global"

## Carte d'identité

Le Contrôle des habitants, situé à la rue de Vevey 2, donne toutes les informations nécessaires pour commander de nouvelles cartes d'identité. Attention aux prescriptions fédérales pour réaliser la photo-passeport.

## Le concours du bulletin

Découvrez le lieu ou l'événement de la photo mystère et gagnez un prix de 50 francs.



## Contrôle des habitants: commande de cartes d'identité pour des enfants mineurs

Pour la commande de nouvelles cartes d'identité, les parents sont priés de se présenter au guichet du Contrôle des habitants munis de l'ancienne carte d'identité (si elle existe, à défaut de l'acte de naissance) et d'une photo de l'enfant répondant aux critères officiels que l'on peut visualiser sur le site suivant: [www.schweizerpass.admin.ch/dam/data/pass/ausweise/fotomustertafel.pdf](http://www.schweizerpass.admin.ch/dam/data/pass/ausweise/fotomustertafel.pdf).

### CRITÈRES POUR LA PHOTO

Le format de la photo doit être de 35 x 45 mm (sans cadre). La hauteur du visage du menton au sommet du crâne: 29 mm au minimum, 34 mm au maximum. Si une personne a une chevelure volumineuse, la hauteur du visage ne doit pas être inférieure à 29 mm. Il est plus important d'avoir un visage de la bonne grandeur sur la photo que d'avoir l'ensemble de la chevelure (à titre exceptionnel, les cheveux peuvent dépasser le cadre de la photo). Pour les enfants de moins de 11 ans, la hauteur du visage du menton au sommet du crâne doit être de 23 mm au minimum.

La personne doit être assise en face de l'appareil avec les épaules droites et regarder en direction de l'objectif (prise de vue frontale). Le port de la tête doit être droit (ni penché en avant, ni tourné ou penché de côté). Le nez doit se trouver sur la ligne médiane verticale indiquée sur le chablon. Les deux yeux doivent être ouverts, à la même hauteur et clairement visibles (également chez les porteurs de lunettes). L'expression du visage doit être neutre, la bouche fermée (toutefois une expression aimable est autorisée). Ne pas mettre la main ni un objet (par exemple une pipe) devant le visage. Même pour les enfants, aucune autre personne ni objet ne doivent être visibles sur la photo.

Pour les porteurs de lunettes, les yeux ne doivent pas être masqués par la monture des lunettes. Les verres de lunettes ne doivent pas faire de reflets. Les verres teintés ou les lunettes de soleil ne sont pas admis. Les verres de lunettes foncés sont admis pour les mal-

**L'expression du visage doit être neutre, la bouche fermée (toutefois une expression aimable est autorisée!). Ne pas mettre la main ni un objet devant le visage.**

voyants. La photo doit être nette et présenter un bon contraste. L'éclairage doit être régulier (pas d'ombres sur le visage). Les tons de la peau doivent être naturels. La photo ne doit pas contenir de reflets sur la peau (hot spots) et les yeux ne doivent pas être rouges.

### TARIFS

Une carte d'identité pour enfant est valable 5 ans et coûte 35 fr. Cet émolument est encaissé au moment de la commande.

Les représentants légaux doivent spontanément se légitimer au moyen d'une pièce d'identité reconnue et, le cas échéant, produire tout document destiné à déterminer la filiation et le ou les détenteurs de l'autorité parentale. Pour les parents mariés faisant ménage commun, la commande peut être effectuée par un des deux parents. Dans tous les autres cas (parents séparés, divorcés ou non mariés avec autorité parentale conjointe), celui qui ne peut pas se présenter au guichet doit remplir et signer la «Déclaration d'accord / de consentement», disponible à l'adresse [www.bulle.ch/fr](http://www.bulle.ch/fr), sous guichet virtuel, et fournir une copie de sa pièce d'identité, obligatoirement.

### COMMANDE DE CARTES D'IDENTITÉ POUR DES PERSONNES SOUS CURATELLE

Les personnes sous curatelle de portée générale (selon art. 398 du code civil suisse) se présentent



à l'adresse ci-dessous, munies de l'autorisation délivrée par leur curateur et qui sera jointe au formulaire de commande de la pièce d'identité. Dans toutes les autres situations de curatelle la signature du curateur n'est pas requise.

### Infos

#### Contrôle des habitants

Rue de Vevey 2, 1630 Bulle

Tél. 026 919 18 60

LU-JE: 8 h - 11 h 30 / 14 h - 16 h 30

VE: 8 h - 16 h 30

## Concours

### LA PHOTO MYSTÈRE DU BULLETIN

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant, ou la gagnante, sera averti personnellement. Pour participer, remplissez le talon-réponse et envoyez-le à:

Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle  
ou écrivez à: [bulletin@commune.bulle.ch](mailto:bulletin@commune.bulle.ch)

M<sup>me</sup> Myriam Rey, à Bulle, a gagné le concours de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait de l'Hôtel de Ville, à Bulle.

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Réponse: \_\_\_\_\_

